



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

▪ 17/2

sur le procès-verbal n°

08 - A - 003

Demandeur

FERMACELL
30, rue de l'Industrie
F - 92563 Rueil-Malmaison Cedex

Objet de l'extension

- Mise en œuvre d'un parement en plaques Fermacell d'épaisseur 12,5 mm
- Mise en œuvre d'un pare-vapeur
- Traitement des joints entre plaques

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

1.1. PAREMENT D'ÉPAISSEUR 12,5 MM

La présente extension autorise la mise en œuvre d'un parement réalisé en plaques Fermacell d'épaisseur 12,5 mm, en lieu et place des plaques Fermacell d'épaisseur 15 mm telles que décrites dans le procès-verbal de référence.

Seul le parement d'une face de la cloison pourra être modifié.

Toutes les autres dispositions constructives sont en tous points identiques à celles énoncées dans le procès-verbal de référence.

1.2. PARE-VAPEUR

La présente extension autorise la mise en œuvre d'un pare-vapeur, d'épaisseur maximale 200 µm, au dos de l'isolation du mur tel que décrit dans le procès-verbal de référence. Le pare-vapeur peut être composé de Kraft, d'aluminium, de polyéthylène, de polypropylène ou de polyester, ou encore être mixte.

1.3. TRAITEMENT DES JONCTIONS ENTRE PLAQUES

La présente extension autorise un traitement des joints entre plaques réalisé suivant l'une des quatre méthodes suivantes :

1.3.1. Joints collés

Les plaques à bords droits sont encollées sur chants au moyen de la colle pour joint FERMACELL, colle base polyuréthane.

Après arasement de la colle séchée, les joints sont surfacés à l'aide d'un enduit base plâtre (enduit pour joint Fermacell ou enduit type CE 78 de la société SEMIN).

1.3.2. Joints traités selon la technique bande à joint + enduit plâtre

Les joints entre plaques à bords amincis sont traités par l'application d'une bande à joint et de l'enduit pour joint Fermacell.

1.3.3. Joints bord à bord

Les plaques à bords droits sont disposées de manière à obtenir un joint de largeur inférieure à 1 mm.

1.3.4. Joints creux

L'espace ménagé, sur une largeur comprise entre 5 et 7 mm, entre plaques à bords droits, est traité par remplissage dans l'épaisseur complète des plaques à l'aide de l'enduit pour joint Fermacell.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Le procès-verbal de référence concerne une cloison porteuse à ossature bois référencée 1HT22, et constituée de parements réalisés en une épaisseur de plaques Fermacell 15 mm, et prononce le classement REI 60.

Cet essai est basé sur le rapport d'essai de référence DANAK n° 8490/2002-03-25, concernant une cloison porteuse identique à celle décrite dans le procès-verbal de référence, de dimensions 3000 x 3000 mm.

Lors de cet essai, réalisé le 21 février 2002, la cloison chargée a satisfait aux critères de capacité portante, d'étanchéité au feu et d'isolation thermique pendant une durée de 64 min, jusqu'à son brusque effondrement. Avant la chute de la cloison, la température sur la face non exposée ne dépassait pas 70 °C.

Lors de l'essai de référence Efectis France n° 07 - U - 067, concernant une cloison distributive composée d'une ossature métallique, munie d'une épaisseur de plaques Fermacell 12,5 mm et isolée par laine de verre, les performances de résistance au feu au regard des critères d'étanchéité au feu et d'isolation thermique ont été satisfaites pendant une durée de 38 minutes, et les premières chutes de plaques côté feu ont été relevées à la 23^e minute.

Ainsi de par le fait que l'ossature bois présentera des déformations beaucoup plus faibles qu'une ossature métallique, ce qui retardera le temps de chute des plaques, nous pouvons donc en déduire, que le remplacement d'un parement en plaques Fermacell 15 mm par un parement en plaques Fermacell 12,5 mm dans la cloison telle que décrite dans le procès-verbal de référence, permettra de prononcer le classement EI 30, pour un feu côté plaques Fermacell 12,5 mm.

De par les marges de sécurité dégagées pendant l'essai, et de par le fait que la cloison considérée dans le cadre de cette extension ne sera pas chargée, nous pouvons donc prononcer le classement EI 60 pour un feu côté plaques Fermacell 15 mm. En effet, les températures relevées au niveau de la plaque Fermacell 15 mm située côté non-exposé lors de l'essai de référence DANAK n° 8490/2002-03-25 nous permettent d'affirmer que le fait de remplacer cette plaque par une plaque de 12,5 mm ne remettra pas en cause les résultats de l'essai, pour un classement EI 60.

La mise en œuvre d'un pare-vapeur est autorisée dans la mesure où le pare-vapeur étant installé au dos de la laine de roche, cette dernière permet de nous prémunir d'une perte de satisfaction aux critères d'étanchéité au feu liée à une inflammation éventuelle du pare-vapeur.

Les différentes méthodes de traitement des joints sont reprises des configurations autorisées dans l'extension 07/1 du procès-verbal de référence Efectis France n° 07 - U - 067 tel que décrit ci-dessus.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances énoncées dans le procès-verbal de référence deviennent :

- Pour un sens de feu côté plaques Fermacell 12,5 mm :

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				30						
	E	I			30						

- Pour un sens de feu côté plaques Fermacell 15 mm :

R	E	I	W		t	-	M	C	S	G	K
	E				60						
	E	I			60						

La présente extension est cumulable avec l'extension de classement antérieure du procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 20 juillet 2017

P.O.



Renaud FAGNONI
Chef de Projets



Olivia D'HALLUIN
Chef de Projets